



OBLIGATIONS LEGALES DE L'EMPLOYEUR VIS A VIS DU CE

Par **LUDOSA**, le 11/12/2013 à 12:42

Bonjour,

je viens d'être élu au CE de mon entreprise et nous avons demandé des informations a notre employeur et nous avons beaucoup de mal à les obtenir. Nous avons demandé entre autres la liste des dossiers en cours aux Prudhommes et celui-ci refuse de nous les fournir a t on un recours ?

Mecri de votre réponse

Par **P.M.**, le 11/12/2013 à 13:26

Bonjour,

A ma connaissance, sauf erreur de ma part, les affaires prud'homales en cours ne font pas partie des informations que doit obligatoirement communiquer l'employeur au Comité d'Entreprise...